

ATTENTION À L'AGRILE DU FRÊNE!



Limitons la propagation de l'agrile du frêne

Cet insecte a tué des milliers de frênes au Québec depuis son apparition en 2008. La Ville de Victoriaville et la MRC d'Arthabaska prennent des initiatives de surveillance et de lutte préventive contre lui.

Consommer du bois de chauffage local est le meilleur moyen de prévention. Ne jamais déplacer ce bois, quelle qu'en soit l'essence.

Cette mesure s'adresse aux :

- Résidents qui s'approvisionnent en bois de chauffage (foyer intérieur ou extérieur, poêle ou fournaise);
- Campeurs;
- Propriétaires de chalets;
- Arboriculteurs-élagueurs;
- Personnes qui doivent manipuler du bois de chauffage.

Une seule bûche infestée peut détruire des millions d'arbres

Par lui-même, l'agrile ne peut pas parcourir plus de 5 km. Mais s'il est sous l'écorce d'une bûche, à l'abri des regards, c'est une autre histoire! Il voyagera aussi loin que la bûche.



L'agrile du frêne, un insecte envahissant

Nous sommes tous visés par ce problème, car cet insecte crée un déséquilibre dans la nature. Sa propagation constitue une réelle menace pour l'environnement, la biodiversité, l'économie et la qualité de vie.

TROIS RÈGLES DE BASE POUR LA CONSOMMATION

- 1 ACHETEZ et brûlez** uniquement du bois de chauffage **local**.

Que veut dire local?

	Où acheter	Où brûler
Si vous êtes de la MRC d'Arthabaska	MRC d'Arthabaska	À la résidence
Si vous allez en camping ou au chalet	Sur le site ou à proximité	Sur le site. Important de laisser sur place le bois non consommé

- 2 RENSEIGNEZ-VOUS** sur l'origine de votre bois de chauffage.

- 3 DÉTERMINEZ** si vous voyagez à l'extérieur de la zone réglementée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en consultant le site suivant :

inspection.gc.ca

Le déplacement du bois de chauffage peut constituer une infraction à la loi, le saviez-vous?

Vous pourriez recevoir une amende pouvant aller jusqu'à **50 000 \$** et/ou faire l'objet de poursuites judiciaires si vous déplacez, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), du bois de chauffage à l'extérieur d'une zone qui est réglementée.



**Le bois de chauffage
ne se déplace pas!**



www.mrc-arthabaska.qc.ca



L'AGRILE DU FRÊNE!

L'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) est un insecte identifié comme étant une espèce exotique envahissante (EEE) arrivée d'Asie, possiblement par le transport maritime.

Au Québec, il a été signalé pour la première fois en 2008 sur la Rive-Sud de Montréal. En 2017, l'agrile du frêne a été détecté à Drummondville, à Québec et à Sherbrooke.



La MRC d'Arthabaska, est pour l'instant épargnée par les ravages causés par l'insecte, mais considérant la progression rapide de l'agrile, la vigilance est de mise. L'approche privilégiée pour le combattre se résume à contrôler la population et à ralentir la progression du ravageur, car aucun moyen n'existe pour l'éradiquer.

COMMENT RECONNAÎTRE UN FRÊNE?

Feuille



FINEMENT DENTELÉE

Les feuilles sont composées et comptent de 5 à 11 folioles¹.

¹ Ensemble de petites feuilles qui forment la feuille composée

Écorce



ENTRECROISÉE EN LOSANGE

L'écorce du frêne mature est fissurée et craquelée en profondeur. Celle du frêne blanc et rouge (les plus communs) se divise en crêtes un peu soulevées et entrecroisées en losange. L'écorce du frêne noir devient écailleuse avec l'âge et sa texture rappelle celle du liège.

Fruit (samare)



UNE SAMARE PLATE

Le fruit (les samares) est allongé et persiste dans l'arbre souvent jusqu'au début de l'hiver.

Port de l'arbre



TRONC BIEN DROIT

L'arbre est en forme d'œuf : il est plus large à la base, avec une cime arrondie. Les branches sont basses et descendantes aux extrémités redressées; elles ont l'allure d'un S étiré.

COMMENT RECONNAÎTRE UN ARBRE INFESTÉ



Principaux symptômes

- Dégarnissement et dépérissement de la cime de l'arbre;
- Des pousses adventives peuvent se développer à la base de l'arbre;
- Fendillement vertical de l'écorce.

Autres symptômes

- Apparition de trous de sortie en forme de "D" sur les arbres;
- Surabondance de samares.

Prévention

- **NE PAS DÉPLACER** des produits (détail au verso) du frêne et le bois de chauffage;
- Privilégier des espèces autres que le frêne si vous plantez de nouveaux arbres sur votre terrain;
- Être attentif aux symptômes que vos frênes peuvent montrer;

IDENTIFICATION DE L'AGRILE DU FRÊNE

La larve

- Ressemble à un ver blanc plat;
- Cause des dommages qui sont mortels aux espèces de frêne.

L'insecte à maturité

- Est vert métallique et a une couleur cuivrée sous ses ailes;
- Cause des dommages aux frênes en se nourrissant de leurs feuilles.

Quoi faire

si votre frêne montre des symptômes d'infestation?

Contactez sans tarder votre municipalité.

Pour en savoir plus sur l'agrile du frêne : inspection.gc.ca | agrile.cqeee.org